

*Chambre extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens
Transcription d'audition de témoin*

Enquêtrice : Monique SOKHAN (ម៉ូនិក សុខាន)

Témoin : M^{me} HUN Kim Seng (ហ៊ុន គីមសេង)

Date : 31 octobre 2007

(Transcription partielle du document audio D25/30R)



[00:21:07]

Monique : Lors de votre interrogatoire, que vous a-t-on interrogé ?

Kim Seng : On a commencé par m'interroger sur différents sujets, notamment sur les questions de coopérative, pour savoir si j'y étais correctement nourrie ou pas. J'ai répondu : « Monsieur (mon interrogateur était un homme), je n'ai jamais pu manger à ma faim. Une assiette à moitié remplie de riz [...] Comment peut-on se nourrir correctement avec une petite marmite de riz pour 10 personnes ? » Voilà ma réponse ! J'ai poursuivi : « Notre soupe acide de viande de bœuf n'était composée que des os, sans aucun bout de tripes ni foie ni viande ». L'interrogateur me demandait si c'était vrai. Je lui ai répondu par l'affirmative. J'ai ajouté : « Les entrailles, le foie et la viande de qualité étaient réservés pour leurs chefs, surtout pour les membres du comité communal, alors que nous, les habitants, avions accès à de la soupe amalgamée avec des légumes. Nous n'avions aucun autre choix que d'en manger. Je lui ai dit en toute franchise que ma déclaration était véridique et comme on savait que j'étais très loyale, on ne m'a rien reproché.

[00:21:55]

[00:21:55]

Monique : Les prisonniers n'étaient pas nourris correctement, mais que leur donnait-on à manger exactement ?

Kim Seng : Effectivement, ils avaient droit à une seule louche de soupe de riz et à deux louches de soupe composée de légumes, surtout des nénuphars trop cuits. Le chef me disait : « Vous n'avez pas besoin de les nourrir correctement ! Donnez-leur-en simplement d'une quantité assez correcte, c'est tout ! ». Voilà ce que me disait le chef.

Chambre extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens
Transcription d'audition de témoin

Monique : Ah bon ?

Kim Seng : Oui, c'est ce qu'on me disait. Le but était d'affaiblir les prisonniers pour qu'ils ne réagissent pas fortement, nous permettant ainsi de les torturer facilement. On me disait : « Vous n'avez pas besoin de les nourrir correctement, donnez-leur simplement très peu de choses pour manger ! Et pour le reste, gardez-le pour vos enfants ! ».

[00:30:57]

Monique : Durant votre détention, lui a-t-on infligé d'autre mauvais traitement ?

Kim Seng : À moi ?

Monique : Oui.

Kim Seng : Non, je n'étais pas maltraitée étant donné que je pouvais assumer toutes les tâches demandées : qu'il m'ait fallu m'occuper de 200, 50 ou 60 prisonniers en même temps, j'ai toujours réussi à le faire.

Monique : Et vos enfants ?

Kim Seng : Mes enfants travaillaient à l'extérieur, ils étaient chargés de surveiller des bœufs et buffles.

Monique : Ah bon ?

Kim Seng : Oui.

Monique : On ne les maltraitait pas ?

Kim Seng : Non, on ne les maltraitait pas, pas du tout.

[00:31:19]